

## Direction de la citoyenneté et de la légalité

Liberté Égalité Fraternité

Bureau de la Réglementation et de la Citoyenneté Section Élections Strasbourg le 4 MARS 2021

## ARRÊTÉ

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de HARSKIRCHEN

La préfète de la région Grand est, préfète de la zone de défense et de sécurité est, préfète du Bas-Rhin

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand est, préfète de la zone de défense et de sécurité est, préfète du Bas-Rhin;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté du 10 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin;

VU les résultats des élections municipales et communautaires de 2020 dans la commune de HARSKIRCHEN ;

VU les propositions de Monsieur le maire de HARSKIRCHEN;

VU la désignation des représentants par Madame la présidente du tribunal judiciaire de Saverne ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin;

## ARRÊTE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Les personnes suivantes sont nommées membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de HARSKIRCHEN :

Membres	Titulaires	Suppléants
Conseiller municipal	Madame WALTER Nathalie	Monsieur LANG Anthony
Délégué de l'administration	Monsieur MUNSCH Roland	Monsieur WEIDMANN Christian
Délégué du tribunal judiciaire de Saverne	Madame GRAEF Christiane	Monsieur FUSS Gérard

<u>Article 2 :</u> Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et Monsieur le maire de HARSKIRCHEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

La préfète, Pour la Préfète et par délégation Le Secrétaire Général

Mathieu DUHAMEL